

Office fédéral de la santé publique
Division Biomédecine
Schwarzenburgstrasse 157
3003 Berne

Berne, le 27 février 2018 / nb
VL TPG

Par email

dm@bag.admin.ch

transplantation@bag.admin.ch

Approbation et mise en œuvre (modification de la loi sur la transplantation) de la Convention du Conseil de l'Europe contre le trafic d'organes humains

Prise de position du PLR.Les Libéraux-Radicaux

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de nous exprimer dans le cadre de la consultation de l'objet mentionné ci-dessus. Vous trouverez ci-dessous notre position.

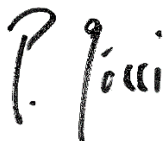
PLR.Les Libéraux-Radicaux soutient l'approbation de la Convention du Conseil de l'Europe contre le trafic d'organes humains et approuve la modification de la loi sur la transplantation telle que proposée.

Le trafic d'organes ne connaît pas de frontière. Le combattre requiert donc une coopération à l'échelle continentale. Cette convention permettra de renforcer le dispositif légal et les moyens de coopération entre les Etats, ainsi que de faciliter la poursuite des criminels au plan international. Le droit des victimes sera également renforcé. Les adaptations ponctuelles de la loi sur la transplantation, qui visent à étendre la responsabilité pénale à tous les individus impliqués dans ce trafic, en Suisse ou à l'étranger, sont adéquates. La réserve émise par la Suisse sur l'art. 10, par. 1, let. e. de la convention se justifie pleinement: les tribunaux suisses n'ont aucune compétence lorsque l'auteur ou la victime de l'infraction commise à l'étranger a seulement sa « résidence habituelle » en Suisse.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à nos arguments, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos plus cordiales salutations.

PLR.Les Libéraux-Radicaux
La Présidente

Le Secrétaire général



Petra Gössi
Conseillère nationale

Samuel Lanz